



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°29/2017 portant abrogation de l'arrêté municipal n°20/2017 en date du 7 septembre 2017 -

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°20/2017 du 7 septembre 2017 portant réglementation provisoire et à titre expérimental de la circulation chemin de l'Oratoire,
- Vu l'arrivée de la période hivernale,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n°20/2017 du 7 septembre 2017 est abrogé.

ARTICLE 2 : ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Fait à ALEX, le 20 novembre 2017

Le Maire

Catherine HAUETER

